

Les arrangements sont comme suit :—

Le prix de £25 offert par la Compagnie du Canada, pour les meilleurs vingt-cinq minots de blé d'automne, crû en 1855, sera donné comme les années précédentes. L'Association Agricole donne des prix de £10 et £5 aux 2<sup>d</sup> et 3<sup>m</sup>e meilleurs spécimens. La Compagnie du Canada donne aussi des prix de £6 pour les meilleures 112 livres de lin, et de £4 pour les meilleures 112 livres de chanvre, en addition à ceux donnés par l'Association. Il sera donné un prix de £10, et un diplôme, au meilleur engin à vapeur portatif pour fins agricoles, à puissance de quatre à six chevaux, (ouvert à la compétition étrangère). Il sera donné un prix de £15 pour le meilleur rapport sur chacun des comtés suivants, savoir : Simcoe, Bruce et Prescott. Si le rapport couronné est écrit par le Secrétaire de la Société d'Agriculture du Comté, le prix sera augmenté à £20. Les rapports devront être envoyés au Secrétaire de la Chambre du Bureau d'Agriculture, à Toronto, le ou avant le 1<sup>er</sup> de septembre prochain, accompagné chacun d'une lettre cachetée, portant la signature de l'écrivain. Dans le but d'encourager l'importation d'animaux de races améliorées, l'exhibition de tout animal mâle importé dans la province d'Europe depuis la dernière exhibition, qui remportera le premier prix dans aucune des classes pour lesquelles on a offert des prix, recevra trois fois le montant du prix offert dans la liste; l'exhibiteur de tout animal femelle, importée d'Europe dans le même temps, remporteront un premier prix, recevra deux fois le montant du prix offert; l'exhibition de tout animal mâle importé dans la province d'aucune partie de l'Amérique, dans le même temps, remportant un premier prix, recevra le double du montant du prix offert; et tout animal femelle importée dans le même temps et remportant un premier prix, recevra la moitié du montant du prix offert, en addition à celui offert dans la liste; tels animaux devant être la propriété *bona fide* de personnes résidant dans le Haut-Canada.

Les classes sont arrangées comme suit :—

#### Chevaux.

Classe 1. Chevaux de Sang. Classe 2. Chevaux de Travail.

#### Bêtes-à-Cornes.

Classe 3. Durham. Classe 4. Devon. Classe 5. Hereford. Classe 6. Ayrshire. Classe 7. Galloway. Classe 8. Grade. Classe 9. Bêtes-à-Cornes Grasses et de Trait, de n'importe quelle Race.

#### Moutons.

Classe 10. Leicester. Classe 11. South-Down. Classe 12. Mérito et Saxon. Classe 13. Cotswold. Classe 14. Chéviot. Classe 15. Moutons Gras.

#### Cochons.

Classe 16. Cochons de Grande Race et de Petite Race.

#### Classe 17. Volailles.

#### Productions Agricoles.

Classe 18. Grains, Graines, etc. Classe 19. Racines et autres Récoltes des Champs.

#### Produits d'Horticulture.

Classe 20. Fruits. Classe 21. Légumes de Jardin. Classe 22. Plantes et Fleurs. Classe 23. Produits de Laiterie, Sucre, Provisions, etc.

#### Manufactures Domestiques.

Classe 24. Instruments Aratoires. Classe 25. Cuir et Fourrure. Classe 26. Manufactures en Métaux, etc. Classe 27. Meubles, Voitures, etc. Classe 28. Poterie. Classe 29. Ouvrages en Laine et en Lin. Classe 30. Département des Dames. Classe 32. Beaux Arts, etc. Faits depuis la dernière Exhibition. En Huile, Couleurs à l'Eau, et en Crayon. Classe 32. Prix pour Ouvrages Indiennes. Classe 33. Réliure, Papéterie, etc. Classe 34. Animaux Etrangers. Classe 35. Instruments Aratoires Etrangers.

Les règles et réglemens de l'exhibition sont bien expliqués, en tête de la liste, et ils serait sage pour les compétiteurs de les bien comprendre avant le temps de l'exhibition. Personne à l'exception des membres de l'Association n'aura la permission de concourir, excepté dans quatre classes spécifiées, savoir : le Département de Dames, les Prix Indiens, les Animaux Etrangers et les Instruments Aratoires Etrangers. Le paiement de cinq chelins et au-dessus constitue une personne membre de l'Association Agricole du Haut-Canada, pour un an, et £2 10s, membre à vie, quand ils sont donnés dans ce seul but, et non comme contribution au fonds local. Toutes entrées doivent être faites sur des formules imprimées, que l'on peut avoir des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture, gratis. Ces formules doivent être remplies et signées par l'exhibiteur, et devront être accompagnées d'une piastre pour leur contributions comme membre, et envoyées au Secrétaire de l'Association, au Bureau d'Agriculture, à Toronto, le ou avant samedi, le 22 septembre, après lequel temps il y aura charge de 5s sur chaque article. Les exhibiteurs dans le Département d'Horticulture et des Dames pourront faire des entrées jusqu'à mardi soir, 9 octobre temps où les livres seront finalement fermés.

Le Comité Local de Cobourg se compose du Shérif Ruttan, Président; Asa A. Burnham, Trésorier; Henry Jones Ruttan, Secrétaire; Sir Edward Poore, Bart., John Wade, D. E. Boulton, Alexander Aleom, G. E. Castle, Thomas Eyre, Walter Riddell, R. Wade, jun., C. H. Morgan, O. W. Powell, P. R. Wright, F. Burrell, W. Weller. Le comité annonce qu'il fera des arrangements avec les propriétaires de bateaux-à-vapeur et des chemins de fer pour transporter les passagers à des prix réduits;

aussi avec les hôteliers et maisons de pension pour recevoir les visiteurs à leurs charges ordinaires.

L'exposition aura lieu cette année à Cobourg, mercredi, jeudi, et vendredi, le 10, 11 et 12 d'octobre; le premier jour étant approprié seulement à l'admission des juges, les compétiteurs et les officiers, jusqu'à midi, après cette heure les membres, c'est-à-dire, les personnes qui ont payé 5s, la souscription annuelle ou £2 10s, qui constituent une personne-membre à vie.

Toutes les entrées doivent être faites sur des formules imprimées, que l'on peut avoir des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture, sans charge. Ces formules doivent être remplies et signées par l'exhibiteur, qui devra les envoyer, avec une piastre pour sa contribution comme membre, au Secrétaire de l'Association, au Bureau d'Agriculture de Toronto, le ou avant le samedi, 23 de septembre, après lequel temps une charge de 5s sera imposée sur chaque article.

Les exhibiteurs dans le Département d'Horticulture et des Dames, peuvent faire des entrées jusqu'à mardi soir, le 29 octobre, quand les livres seront clos finalement.

Les chevaux de pur sang et les bêtes à cornes de race pure, doivent être entrés avec leur généalogie attestée, et envoyés au Secrétaire à Toronto, pas plus tard que le samedi 22 septembre. Il ne sera permis à aucun animal de concourir comme étant de pur sang, à moins qu'il n'ait la généalogie du Livre des Troupeaux (*Herd Book*), ou qu'une preuve satisfaisante ne soit produite qu'il est descendu directement de tel race.

Chaque article exhibé pour la compétition doit être du crû, produit ou manufacture du Canada, excepté ceux qui sont classifiés sous la tête d'animaux et instruments aratoires étrangers.

Les animaux doivent être la propriété de personnes résidant en Canada. Tous les prix pour les articles, à l'exception des animaux seront accordés aux manufacturiers ou producteurs seulement.

Il ne sera permis de sortir du terrain aucuns articles ou animaux exhibés, avant que les prix ne soient décernés, sans la permission du Président, David Christie, éc., M.P.P. sous peine de perdre les prix.

Les délégués, les juges et les membres de la presse, sont priés de se rapporter, à leur arrivée, au Bureau du Secrétaire.

Dans un numéro subséquent nous donnerons la première partie de la liste des prix, que l'on complètera dans les numéros suivants.—*Agriculturist*.

#### INSTRUMENTS ARATOIRES.

Une des meilleures indications de l'amélioration de la culture et du progrès de l'agriculture, est l'augmentation des machines et des instruments aratoires, surtout dans le Canada Ouest, durant l'année 1855. Les quais sur les lacs et les rivières ont été